

### NEGOCIATIONS TEMPS DE TRAVAIL

Face aux évolutions majeures demandées, seules quelques évolutions à la marge ont été retenues :

#### FRACTIONNEMENT DES JOURS HOSPITALISATIONS



Exemple : l'un de vos proches (enfants, conjoint, parents) est hospitalisé du lundi au vendredi.

Auparavant : si vous souhaitiez voir votre proche à l'hôpital le lundi et le vendredi, vous deviez utiliser 5 jours d'un seul tenant.

Bientôt, vous pourrez, si vous le souhaitez, utiliser une journée le lundi et une autre le vendredi, conservant ainsi le reliquat si un autre évènement venait à arriver au cours de l'année.

#### FRACTIONNEMENT RENTREE SCOLAIRE HANDICAP

Les parents d'un enfant en situation de Handicap peuvent bénéficier d'une journée rentrée scolaire complémentaire, cette journée pourra être utilisée tout au long de l'année scolaire sur justificatif.

#### RAPPEL

L'accord Temps de Travail COVEA prévoit la possibilité de fractionner en demi-journée les absences autorisées "enfants malades" : une demi-journée posée débitera votre compteur d'une demi journée.



Cette possibilité étant parfois méconnue, la Direction s'engage à faire un rappel en ce sens.

### RESULTATS COVEA

Vos élus CFTC seront informés des résultats COVEA lors du du CSE Central du 9 Avril.  
Les montants détermineront les taux d'intéressement et de participation.

## PLACEMENT PRIME DE VACANCES

Jusqu'à fin avril, vous pouvez placer votre prime de vacances sur le CET ou le CETR, que vous soyez :

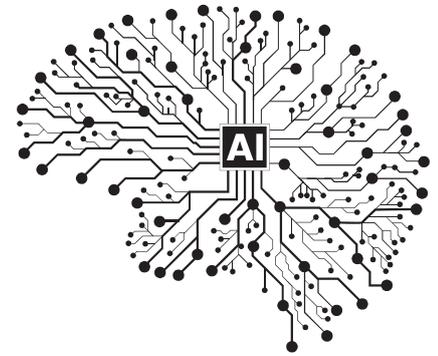
- Mensualisé : les opérations sont prises en compte sur les paies des mois de juin 2025 à mai 2026. Les droits à CET/CETR seront placés en mai 2026
- Annualisé (paiement en une fois) : les opérations sont prises en compte sur la paie de mai 2025. Les droits à CET/CETR seront placés fin mai 2025.

A noter que le placement du 13ème mois (au mois d'octobre) vous permet de bénéficier d'une bonification pouvant aller jusqu'à 3,5 jours.

**A SAVOIR :** La transformation de votre prime de vacances diminuera votre revenu imposable, vos cotisations chômage, retraite mais aussi vos primes de participation voire d'intéressement.

## NOUVEAUTES CHARTE INFORMATIQUE

**INTELLIGENCE ARTIFICIELLE :** Seule l'utilisation de COPILOT est autorisée, CHATGPT ou autre sont interdites (Les IA conservent les données saisies et peuvent les communiquer à d'autres utilisateurs générant des failles de sécurité majeures)



Le transfert de documents ou d'informations professionnelles à partir de votre e-mail COVEA vers votre e-mail personnel est interdit.

Les clefs, disques USB, les disques Bluetooth sont définitivement interdits avec impossibilité de les connecter dorénavant.



*Besoin d'aide, une question ?*

**Contactez-nous !**

[contact@cftc-covea-france.fr](mailto:contact@cftc-covea-france.fr)

[cftc-covea-france.fr](http://cftc-covea-france.fr)

